



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 22 MAI 2024**

N° 2024 0038

L'An Deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 15 mai 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD,

Absents excusés : Robert LEVY, Xavier BRONNER (pouvoir donné à Arnaud JOLY)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	11
Votes contre :	1
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : Autorisation de signer la convention avec le ski club et versement de la subvention

Le Club de ski de Champagny en Vanoise a pour objectif principal de permettre le développement et la pratique du ski alpin sur le périmètre de la commune.

La Commune s'est engagée à soutenir financièrement le Club de ski, à hauteur de 41 000€ pour l'exercice 2024.

Cette subvention étant supérieure à 23 000€, il est nécessaire de signer une convention d'objectifs et de moyens avec le Club.

Par ailleurs, au-delà de la subvention versée en numéraire, la commune s'engage à mettre à disposition de l'association différents locaux. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

- *Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9 et 10 ;*
- *Vu le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*

A la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : Thierry RUFFIER DES AIMES, 1 abstention :
Françoise VILLARD), le Conseil municipal :

- APPROUVE le versement de la subvention 2024 au Club de ski pour un montant de 41 000€ ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Vincent RUFFIER DES AIMES,
Adjoint**

